



ECOLE DOCTORALE "Environnement et Société"

BP 52, 20250 Corti – Tel : 04 95 37 23 22 / 45 02 20 – E.mail : ecole.doctorale@univ-corse.frSite : <http://ed.univ-corse.fr>

FICHE PROJET DE THESE pour ANNEE 2021-2022

Discipline du Doctorat	4200030 - Cultures et Langues Régionales
Mention du Doctorat	Cultures et Langues Régionales – 73°
Domaine scientifique principal	Histoire de la Corse
Domaines scientifiques secondaires	-
Entités de rattachement	UMR LISA - ICPP
Direction de la thèse	Dr-HDR Jean-Guy TALAMONI Jean-guy.talamoni@isula.corsica Pr Eugène F.-X. GHERARDI gherardi@univ-corse.fr
Collaborations extérieures éventuelles envisagées	-
Type de financement visé	Contrat doctoral
Connaissances et compétences requises chez l'étudiant	Bonne connaissance de l'Histoire de la Corse. De manière non exclusive, masters du domaine lettres, langues, arts, SHS.
Titre de la thèse	La Corse et le monde anglo-saxon à l'ère des Révolutions
Abstract 1	Ce projet de thèse a pour objet l'étude des relations croisées entre la Corse, les États-Unis et le Royaume-Uni, du début de la Révolution corse à la fin du premier Empire. Ces relations triangulaires seront notamment étudiées sous l'angle particulier des rapports entre les révolutions corse et américaine du XVIII ^e siècle. Les relations entre la Corse et la Grande-Bretagne au cours du XVIII ^e siècle ont fait l'objet de plusieurs études, du fait notamment du long séjour de Pasquale Paoli dans ce pays.
Abstract 2	La thèse s'inscrit dans le thème « Identités et cultures : les processus de patrimonialisation » de l'UMR CNRS 6240 LISA. De plus, la base documentaire de la thèse pourra alimenter la Médiathèque culturelle de la Corse et des Corses (M3C).
Explication sur page suivante	

Explicitation du Projet de thèse

1°) Présentation des aspects scientifiques du projet de thèse

Ce projet de thèse a pour objet l'étude des relations croisées entre la Corse, les États-Unis et le Royaume-Uni, du début de la Révolution corse à la fin du premier Empire. Ces relations triangulaires seront notamment étudiées sous l'angle particulier des rapports entre les révolutions corse et américaine du XVIII^e siècle.

Les relations entre la Corse et la Grande-Bretagne au cours du XVIII^e siècle ont fait l'objet de plusieurs études, du fait notamment du long séjour de Pasquale Paoli dans ce pays. C'est en effet au Royaume-Uni qu'il a cherché refuge à deux reprises : il y a passé au total 37 années de sa vie. Mais ces travaux ont été réalisés dans un contexte européen, sans appréhender une vision plus globale du monde anglo-saxon, alors même que la période n'est pas anodine en la matière : elle correspond à la fondation des États-Unis en tant que nation indépendante, en rupture avec sa métropole britannique. Un schéma qui peut s'assimiler à la démarche corse d'émancipation vis-à-vis de la dépendance génoise, quelques décennies plus tôt. Pasquale Paoli sera de cœur avec les Insurgents, même si sa position de pensionné du roi d'Angleterre l'oblige à un devoir de réserve.

Cette proximité des calendriers n'est pas le seul point de convergence entre les deux révolutions.

La lecture comparée des trois documents fondateurs des États-Unis d'Amérique ("The Charters of Freedom") et de la Constitution corse de 1755 montre des parallèles étonnants. S'y retrouve, par exemple, une référence à quelque chose d'encore inédit à l'époque : le droit au bonheur¹. Ce mot figurait en bonne place dans le pamphlet de Thomas Paine, *Common Sense*, publié en 1776, quelques mois avant la Déclaration d'Indépendance : un pamphlet qui a eu, en son temps, un retentissement énorme². La place donnée à la notion de liberté, centrale dans le préambule de 1755 comme dans tout le discours révolutionnaire corse, rappelle également la place de cette même notion dans les fondamentaux américains. A noter que la Révolution française, pourtant contemporaine, n'a pas le même type de références sur le droit au bonheur ni sur la place de la liberté, dominée en France par l'égalité, comme le souligne Tocqueville³ puis, plus tard, Hannah Arendt⁴.

De façon contre intuitive, compte tenu de la géographie et des liens historiques antérieurs, tout se passe donc comme si la Révolution corse avait plus de proximité avec la Révolution américaine qu'avec la Révolution française.

Les relations entre la Corse et les États-Unis sont assez méconnues. Pourtant, nous disposons d'indices du retentissement outre-Atlantique de la Révolution corse et corrélativement de la notoriété de ceux qui la portent. Ainsi, l'un des Pères fondateurs de la Révolution américaine, Alexander Hamilton, s'identifiait-il – comme ses camarades – au général Paoli, et « *son régiment sera surnommé le régiment "des Corses"* »⁵. La *Paoli tavern* de Joshua Evans où se réunissent les futurs constitutionnels de Pennsylvanie, en lutte pour leur indépendance, devrait son nom au 45^{ème} et dernier toast porté, un jour de la Saint-Patrick, en l'honneur du Général Pasquale Paoli. La ville sera baptisée Paoli City. Quant à la ville de Paoli, en Indiana, elle porte ce nom en hommage à Pasquale Paoli Ash, le fils de Samuel Ash. Ce dernier, engagé dans la Révolution américaine, est l'un des rédacteurs de la constitution de la Caroline du Nord, en 1776. Ainsi, tout porte à croire qu'il existait des liens, directs ou indirects, entre les Corses de l'époque — notamment Pasquale Paoli — et les Pères fondateurs de la Révolution américaine.

Certains de ces liens passent par la médiation de Britanniques : ainsi, l'artiste Maria Cosway entretenait une correspondance à la fois avec Pasquale Paoli et avec Thomas Jefferson dont elle était très proche. Ce n'est peut-être pas un cas isolé. Les rapports de dépendance politique et économique entre la colonie britannique bientôt émancipée et sa métropole, jusqu'en 1776, et plus généralement un fond culturel commun sont, en effet, un terrain favorable à ce type d'intermédiation.

¹ Les droits à la vie, à la liberté et à la poursuite du bonheur, apparaissent dans la Déclaration d'indépendance de juillet 1776 : « *We hold these truths to be self-evident, that all men are created equal, that they are endowed by their Creator with certain unalienable Rights, that among these are Life, Liberty and the pursuit of Happiness* ». National Archives <https://www.archives.gov/founding-docs/declaration-transcript> - téléchargé le 13 février 2019

La Constitution corse de 1755 indique, quant à elle, en préambule : « *Volendo, riacquistata la sua libertà, dar forma durevole e costante al suo governo, riducendoli a costituzione tale, che da essa ne derive la felicità della Nazione.* » Jean-Guy Talamoni - *Le Republicanisme corse, Sources, institutions, imaginaire.* - Albiana - 2018 - p108

² « *Society is produced by our wants, and government by our wickedness; the former promotes our happiness positively by uniting our affections, the latter negatively by restraining our vices.* » Thomas Paine - *Common Sense* - 14 février 1776 — https://www.learner.org/workshops/.../docs/Common_Sense.pdf - téléchargé le 12 février 2019

³ « *Chacun a remarqué que, de notre temps, et spécialement en France, cette passion de l'égalité prenait chaque jour une place plus grande dans le cœur humain. On a dit cent fois que nos contemporains avaient un amour bien plus ardent et bien plus tenace pour l'égalité que pour la liberté ;* » Alexis de Tocqueville - *De la démocratie en Amérique II* - Folio histoire - 2002 - p 137

⁴ *Essai sur la révolution* – Gallimard - 1963

⁵ Denis Lacorne - *L'invention de la république, le modèle américain* – Centre d'études et de recherches internationales (CERI) – Paris – Hachette – 1991 – p 91. Cité dans *Ce que nous sommes* - Jean-Guy Talamoni – DCL/Ramsay – 2001 – p 75

Dans ce cadre, l'étude des relations croisées entre la Corse, les États-Unis et le Royaume-Uni, sur la base des écrits des hommes politiques et des personnages influents de l'époque, de la correspondance diplomatique, de la presse, notamment, permettra de mettre en évidence la façon dont les idées et les informations en lien avec la Révolution corse ont pu se diffuser et s'enrichir ; comment elles ont été comprises et interprétées ; comment ces interprétations ont pu évoluer avec le contexte politique ; quel part le mythe ou la rumeur ont pu y jouer ; et, plus généralement, en choisissant ce prisme des Révolutions corses et américaines, quelles influences réciproques ont pu intervenir sur l'élaboration des représentations, des imaginaires et des idées politiques de ces trois nations.

2°) Présentation des enjeux de la thèse

Ce projet de thèse s'inscrit dans le cadre de la politique scientifique définie par l'Université de Corse. Ancrée dans le thème « Identités et cultures : les processus de patrimonialisation » de l'UMR CNRS 6240 LISA, la base documentaire de la thèse alimentera la Médiathèque culturelle de la Corse et des Corses (M3C). La M3C a notamment pour objectif la collecte et la conservation de données non encore répertoriées auprès de particuliers ou d'institutions publiques.

La M3C : Un outil multimédia de visualisation et d'aide à l'analyse des phénomènes culturels : la Médiathèque Culturelle de la Corse et des Corses. Il ne s'agit pas de procéder à un recensement statique de savoirs précédemment accumulés mais bien de montrer en quoi une entité humaine, en s'appropriant des moyens techniques et technologiques nouveaux, tire les ressources de son passé proche ou lointain, de son environnement historique et spatial, pour alimenter l'héritage à transmettre aux générations futures. En effet, les Corses, dans leur rapport au territoire insulaire, ont développé dans la longue durée de l'espace-temps méditerranéen, à l'articulation de la nature et de la culture, un ensemble de savoirs, d'usages, de pratiques et de représentations constituant une ressource qui permettra à toute politique de développement pour la Corse de concilier et la Mémoire et le Projet. Afin que soient maîtrisés les phénomènes de qualification territoriale induits par la " mise en patrimoine " des traces du passé, des sites naturels, des produits locaux... les opérations de la « chaîne patrimoniale » requièrent différentes étapes :

- la recherche (collectes, repérage de fonds, constitution de données, analyses...)
- la conservation (numérisation de fonds, archivage)
- la formation (sensibilisation des différents opérateurs : institutionnels, économiques et des différents publics : scientifiques, scolaires, citoyens...)
- la valorisation (publications/expositions, action culturelle, mise en ligne, transmission, élaboration de produits touristiques...).